



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Arrêté modificatif des horaires d'ouverture des cimetières

Direction des Affaires
Administratives et Citoyenneté

DFCPAJI_AR2024_0088

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-7 et suivants, L 2223-1 et suivants et R 2213-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2021 portant règlement communal des cimetières ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les horaires d'ouverture des Cimetières au public ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Est modifié l'article 8 de l'arrêté du 2 avril 2021 portant règlement communal des cimetières et remplacé par les dispositions suivantes :

Les portes des cimetières sont ouvertes au public :

- Du 15 octobre au 31 mars : de 8 heures à 17 heures ;
- Du 1^{er} avril au 14 octobre : de 8 heures à 18 heures ;
- Pour l'entrée du Roitelet, l'ouverture annuelle se fait à 9 heures.

Un son de cloche annonce pendant quinze minutes la fermeture des portes.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;

Article 4 : La date de publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **14 OCT. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **14 OCT. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **14 OCT. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2024_088 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/10/2024

Objet : Arrêté modification des horaires d'ouverture des cimetières

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 14/10/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2024_0088 - Arr_t_ modificatif des horaires d_ouverture des cimeti_res.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20241014-DAJI_AR2024_088-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/10/2024